



Termes de référence relatif au marché de services

**Etude d'identification préliminaire d'activités
génératrices de revenus (AGR) durables accessibles
aux personnes affectées par les déplacements**

Table des matières

1.	Informations générales.....	3
2.	Contexte et justification du projet.....	3
3.	Objectifs du marché et résultats attendus	4
3.1	Objectifs du marché	4
3.2	Tâches à réaliser	5
3.3	Résultats à atteindre.....	7
4.	Approche méthodologique.....	8
5.	Calendrier de travail prévisionnel.....	8
6.	Supervision de la mission	9
7.	Documents/Ressources fournis par Enabel	12
8.	Durée et lieu	12
9.	Livrables et tranches de paiement	15
10.	Quantitatif des Hommes jours	16
	Critère de sélection et d'attribution	16

1. Informations générales

Titre du marché	Etude d'identification et de priorisation des activités économiques vertes et circulaires porteuses pour les populations affectées par les déplacements
Nom du/des Projets	Réponses Régionales aux déplacements climatiques en Afrique Sub-saharienne (RE2CLID)
Code Marché UBW	N° de référence du marché : BDI25002-10031
Ligne budgétaire	BDI25002SP1_A010501
Destination	Consultation des consultants/ groupes de consultants/ cabinets d'étude/ sociétés et centres de recherche
Timing de la mission	40 Jours
Personne(s) de contact (Fonctionnaire dirigeant)	MAYIMBIKIZA Maurice Expert en Mobilité maurice.mayimbikiza@enabel.be

2. Contexte et justification du projet

Le programme « Réponses Régionales aux déplacements climatiques en Afrique Sub-saharienne (RE2CLID) » est financé par l'Union Européenne (UE) et co-mis en œuvre par Enabel et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Il cible stratégiquement la région du Lac Tanganyika, couvrant le Burundi, la République-Unie de Tanzanie, et la République démocratique du Congo (RDC). Le programme a pour objectif d'améliorer la résilience et l'autonomisation des communautés affectées par les déplacements (DACs), vivant dans des zones exposées aux catastrophes ou à d'autres effets néfastes du changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à des facteurs de stress corrélés. Pour ce faire, le RE2CLID se concentre sur la prévention des déplacements, la minimisation de leurs impacts et la résolution des situations de déplacement existantes. RE2CLID définit les communautés affectées par les déplacements (DACs) comme l'ensemble des populations directement ou indirectement concernées par les dynamiques de déplacement. Cela inclut, d'une part, les personnes déplacées de force réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et rapatriés et, d'autre part, les communautés hôtes qui accueillent ces populations et s'adaptent aux impacts des déplacements de diverses manières.

Il est structuré autour de 3 objectifs spécifiques :

- **OS1.** Les systèmes de prévision des catastrophes et de gestion sensible au genre sont renforcés aux niveaux local, national et régional afin de mieux prévenir, minimiser et résoudre les déplacements ;
- **OS2.** La gouvernance et la gestion des ressources naturelles (GRN) au profit des communautés affectées par le déplacement (DACs) et des communautés exposées à de futurs déplacements sont améliorées ;
- **OS3.** La résilience et l'autonomie des DACs vivant dans des zones écologiquement fragiles sont renforcées.

Dans le cadre de son Objectif Spécifique 2 (OS2), le programme entend contribuer à l'autonomisation économique des Dynamiques d'Accueil et de Cohabitation (DAC) en soutenant la diversification des moyens de subsistance et le renforcement de la cohésion sociale entre communautés hôtes et déplacées. Conformément aux recommandations issues de la phase préparatoire et aux orientations de la description d'action, une attention particulière est accordée à l'économie verte et circulaire, à l'agriculture et à l'artisanat, ainsi qu'à la participation des femmes et des jeunes.

Afin d'orienter efficacement les investissements prévus dans les sous-activités 2.1.5.1 (économie circulaire pour la diversification des moyens de subsistance) et 2.1.5.2 (projets socio-économiques communautaires), il est nécessaire de disposer d'une base analytique solide permettant d'identifier, de hiérarchiser et de caractériser les activités génératrices de revenus (AGR) présentant le plus fort potentiel pour les populations cibles dans chaque zone d'intervention.

Dans le cadre du présent marché, toute référence à RE2CLID ne concerne donc que l'OS2, à savoir la composante mise en œuvre par Enabel.

L'amélioration durable des moyens d'existence constitue un levier central pour réduire les vulnérabilités économiques, limiter les stratégies d'adaptation négatives et soutenir la cohésion sociale entre les communautés déplacées, les communautés hôtes et les autres acteurs territoriaux. Les analyses préliminaires disponibles soulignent toutefois des contraintes persistantes d'accès à des opportunités économiques viables : faibles actifs productifs, accès limité au foncier et aux équipements, insertion difficile dans les marchés locaux, exposition aux chocs climatiques et pression accrue sur les ressources naturelles.

La présente étude est donc commanditée afin d'identifier, de manière préliminaire, les activités génératrices de revenus (AGR) durables, vertes et circulaires accessibles aux communautés affectées par les déplacements dans les zones ciblées par le projet. Elle devra permettre à RE2CLID d'orienter ses futures interventions vers des options économiquement viables, socialement inclusives, écologiquement soutenables et compatibles avec les dynamiques locales de résilience territoriale.

3. Objectifs du marché et résultats attendus

3.1 Objectifs du marché

1. Objectif général

Réaliser une étude socio-économique et d'identification préliminaire des activités génératrices de revenus durables, accessibles et pertinentes pour les communautés affectées par les déplacements (DACs), en vue d'orienter RE2CLID vers des opportunités économiques résilientes, inclusives et compatibles avec la préservation des ressources naturelles, la réduction des vulnérabilités et les dynamiques territoriales locales.

2. Objectifs spécifiques

- 1) Caractériser les profils socio-économiques des ménages et communautés affectées : composition, statut (déplacés/hôtes), sources de revenus, niveau de pauvreté, capital humain et social disponible.
- 2) Analyser les stratégies de subsistance existantes et les activités économiques actuellement pratiquées, notamment celles liées aux ressources naturelles, en distinguant les activités formelles, informelles et de survie
- 3) Identifier les contraintes spécifiques d'accès à l'activité économique pour les populations déplacées : foncier, capital, mobilité, discrimination, accès aux marchés, aux intrants et aux services financiers.
- 4) **Identifier et présélectionner** les opportunités d'activités génératrices de revenus (AGR) présentant un potentiel technique, économique, social et environnemental dans les zones cibles du projet (filères vertes)
- 5) **Analyser l'accessibilité réelle** de ces AGR pour les communautés affectées par les déplacements, notamment au regard des barrières d'entrée liées au capital initial, aux compétences requises, à l'accès au foncier, à la mobilité et à la distance de leur lieu de résidence, au genre, au handicap, aux risques de protection et aux contraintes sociales ou communautaires. Une analyse spécifique sera menée afin d'identifier les possibilités de connecter les personnes déplacées vivant dans des sites isolés à des opportunités économiques situées dans les zones et communautés hôtes les plus proches, dans le but de réduire, autant que possible, leur isolement.
- 6) **Proposer un ciblage des zones bénéficiaires en tenant compte du niveau de vulnérabilité, avec des opportunités économiques et écologiques réelles et où les interventions auront un impact durable et inclusif**
- 7) **Évaluer la durabilité** des AGR envisagées, en tenant compte de leur viabilité économique, de leur ancrage dans les chaînes de valeur locales, de leur compatibilité avec les ressources disponibles localement et de leur potentiel de limitation des pressions sur l'environnement et les ressources naturelles.
- 8) **Apprécier la cohérence des options identifiées avec l'approche RE2CLID**, notamment en matière de résilience climatique, de réduction des risques liés aux déplacements, de gestion durable des ressources naturelles, de cohésion sociale et d'inclusion.
- 9) **Repérer les modèles économiques les plus prometteurs** en matière de circularité, de valorisation locale, de transformation, de réemploi, de recyclage, de services de proximité, d'agriculture durable, ou d'autres filières/métiers porteurs adaptées au contexte territorial.
- 10) Proposer une sélection priorisée d'activités par zone, assortie de recommandations opérationnelles pour leur mise en œuvre, en distinguant initiatives individuelles et projets économiques communautaires

- 11) Analyser le niveau d'inclusivité des détenteurs des AGRs existantes en définissant la place des personnes déplacées et le rôle des femmes, des jeunes et personnes vivants avec handicap dans leur fonctionnement.
- 12) Déceler les rapports de pouvoir entre hommes et femmes ainsi que les barrières pour l'implication des femmes dans les AGRs traditionnellement dominées par les hommes.

3.2 Tâches à réaliser

Sous la supervision du projet RE2CLID et en étroite coordination avec les parties prenantes concernées, l'adjudicataire sera chargé de conduire l'étude dans son ensemble, depuis le cadrage méthodologique jusqu'à la finalisation des livrables. À ce titre, il devra notamment :

1. Cadrage et conception de l'étude

Le soumissionnaire devra :

- Prendre connaissance de la documentation du projet RE2CLID, des zones ciblées, des analyses existantes et de tout document pertinent relatif aux dynamiques de déplacement, à la gestion des ressources naturelles, aux moyens d'existence et aux opportunités d'économie verte et circulaire ;
- Affiner la compréhension des attentes de l'étude avec l'équipe projet ;
- Proposer une méthodologie claire, rigoureuse et réaliste, adaptée aux objectifs de l'étude et au contexte des communautés affectées par les déplacements dans les zones ciblées par le projet ;
- Définir les critères d'identification et de présélection des AGR vertes et circulaires, notamment en matière d'accessibilité, de viabilité économique, de durabilité environnementale, de résilience climatique, de sensibilité aux personnes affectées par les déplacements, au genre, à la protection, au handicap et à la cohésion sociale ;
- Identifier les métiers porteurs, inclusifs et analyser les chaînes de valeur associées ;
- Élaborer un plan de travail détaillé précisant les étapes, les responsabilités, le calendrier et les livrables attendus.

2. Définition de la méthodologie d'échantillonnage

Le soumissionnaire devra :

- Élaborer une **méthodologie d'échantillonnage obligatoire**, cohérente avec les objectifs de l'étude et les réalités des zones ciblées ;
- Définir l'univers d'étude, les unités d'observation et les catégories d'acteurs à couvrir, notamment les communautés affectées par les déplacements, les autorités locales, les services techniques, les acteurs économiques, les organisations communautaires, les organisations de femmes et de jeunes, ainsi que tout autre acteur pertinent ;
- Préciser les critères de sélection des sites, des filières, des ménages, des groupes et des informateurs clés ;
- Veiller à ce que l'échantillonnage permette de prendre en compte la diversité des profils des communautés affectées par les déplacements, y compris selon le sexe, l'âge, le statut de déplacement (personne déplacée/membre communauté hôte), le handicap, le type de moyens d'existence et le niveau de vulnérabilité ;
- Justifier la taille et la structure de l'échantillon au regard des objectifs analytiques de l'étude, du temps disponible et des contraintes opérationnelles ;
- Proposer, selon les besoins, une combinaison pertinente d'échantillonnage raisonné, stratifié ou multicritère afin de garantir une bonne couverture des réalités territoriales et socio-économiques.

3. Revue documentaire et analyse contextuelle

Le soumissionnaire devra :

- Réaliser une revue documentaire ciblée sur les moyens d'existence des communautés affectées par les déplacements, les dynamiques économiques locales, les chaînes de valeur existantes, les ressources naturelles disponibles, les pratiques de valorisation locale, ainsi que les opportunités liées aux AGR vertes et circulaires ;
- Analyser le contexte territorial, environnemental, social et économique des zones concernées ;
- Identifier les contraintes structurelles susceptibles d'affecter l'accès des personnes déplacées aux AGR, notamment celles liées au foncier, au capital, aux équipements, à la mobilité, au genre, aux normes sociales, au handicap, à la sécurité et à l'insertion dans les marchés locaux ;
- Repérer les opportunités d'AGR permettant à la fois la génération de revenus, la réduction de la pression sur les ressources naturelles et la valorisation locale des matières ou sous-produits.

4. Développement des outils et préparation du travail de terrain

Le soumissionnaire devra :

- Élaborer les outils de collecte de données nécessaires à l'étude ;
- S'assurer que ces outils permettent de documenter à la fois la faisabilité économique, l'accessibilité pour les personnes déplacées et la dimension verte/circulaire des AGR identifiées ;
- Intégrer dans les outils des éléments d'analyse liés au genre, à l'inclusion, à la protection, aux risques de conflit, à la cohésion sociale et à la gestion durable des ressources naturelles ;
- Préparer, si nécessaire, des guides d'entretien, grilles d'analyse, matrices de scoring, fiches d'observation ou tout autre support utile à la conduite de l'étude ;
- Traduire opérationnellement la stratégie d'échantillonnage dans les outils, les guides terrain et le planning de collecte ;
- Orienter et encadrer techniquement l'équipe mobilisée pour la collecte et le traitement des données.

5. Collecte des données et consultations des parties prenantes

Le soumissionnaire devra :

- Conduire ou superviser la collecte des données primaires auprès des acteurs retenus dans l'échantillon ;
- Veiller à la bonne application du plan d'échantillonnage validé et documenter tout ajustement méthodologique nécessaire en cours de terrain ;
- S'assurer que la collecte couvre de manière équilibrée les différents profils des communautés affectées par les déplacements et les autres catégories d'acteurs ciblées ;
- Consulter les communautés affectées par les déplacements, les autorités locales, les services techniques, les acteurs économiques, les organisations communautaires, les organisations de personnes déplacées, de femmes et de jeunes, ainsi que tout autre acteur jugé pertinent ;
- Accorder une attention particulière aux besoins, contraintes et priorités différenciées des personnes déplacées, notamment de celles vivant dans des sites isolés, ainsi qu'aux possibilités et approches nécessaires pour connecter ces personnes aux opportunités économiques situées dans les zones et communautés hôtes les plus proches, dans le but de réduire, autant que possible, leur isolement ;
- Accorder une attention particulière aux besoins, contraintes et priorités différenciées des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des autres groupes potentiellement marginalisés ;
- Documenter les initiatives existantes, les pratiques locales de récupération, de transformation, de réparation, de recyclage, de valorisation des déchets ou de gestion durable des ressources pouvant servir de base à des AGR vertes et circulaires.

6. Analyse, présélection et priorisation des AGR

Le soumissionnaire devra :

- Analyser les données collectées et produire une lecture structurée des opportunités d'AGR vertes et circulaires dans les zones ciblées ;
- Identifier les filières, activités ou services ayant un potentiel économique et environnemental pertinent pour les communautés affectées par les déplacements ;
- Analyser, pour chaque option, les obstacles et les besoins spécifiques, ainsi que les mesures de réponse nécessaires, pour assurer un accès effectif des personnes déplacées, y inclus celles vivant dans des sites éloignés, à ces AGR.
- Apprécier, pour chaque option, les conditions d'accès, les investissements requis, les compétences nécessaires, les risques, les débouchés, le potentiel de création de valeur locale et les effets possibles sur les ressources naturelles ;
- Évaluer le degré de circularité des AGR présélectionnées, notamment à travers la réduction des pertes, le réemploi, la réparation, le recyclage, la valorisation des déchets, l'utilisation efficiente des ressources et le développement de boucles économiques locales ;
- Analyser les résultats en tenant compte des différences observées selon les catégories d'acteurs et les sous-groupes couverts par l'échantillon ;
- Proposer une hiérarchisation argumentée des options les plus prometteuses.

7. Formulation de recommandations opérationnelles

Le soumissionnaire devra :

- Formuler des recommandations concrètes pour orienter RE2CLID dans le choix et l'appui aux AGR vertes et circulaires les plus pertinentes pour les communautés affectées par les déplacements dans les zones ciblées du projet, tenant compte des barrières et contraintes spécifiques des personnes déplacées ;
- Préciser, pour les options prioritaires, les conditions minimales de faisabilité, les besoins en accompagnement technique, organisationnel et financier, ainsi que les partenariats à envisager ;
- Identifier les mesures nécessaires pour favoriser l'accès effectif des communautés affectées par les déplacements aux AGR retenues, y compris les modalités d'inclusion des groupes les plus vulnérables et des démarches nécessaires pour renforcer l'inclusion des personnes déplacées au sein des communautés hôtes et la cohésion sociale ;
- Proposer, lorsque pertinent, des pistes d'expérimentation ou de phasage progressif pour tester les modèles d'AGR les plus prometteurs.

8. Restitution et finalisation des livrables

Le soumissionnaire devra :

- Préparer et animer les séances de restitution technique avec les parties prenantes concernées ;
- Présenter de manière explicite la démarche d'échantillonnage retenue, sa mise en œuvre effective, ses limites éventuelles et ses implications pour l'interprétation des résultats ;
- Intégrer les observations et commentaires issus des restitutions ;
- Finaliser les livrables convenus dans les délais impartis ;
- Produire des documents de qualité, exploitables par le projet pour la prise de décision et la planification des interventions futures.

3.3 Résultats à atteindre

- ❑ **Résultat attendu 1** : une étude socio-économique des ménages et communautés affectées par les déplacements climatiques est faite et permet de caractériser les populations cibles, leurs stratégies de subsistance, leurs contraintes et leurs potentialités.
- ❑ **Résultat attendu 1** : Une **cartographie préliminaire des AGR vertes et/ou circulaires** accessibles aux communautés affectées par les déplacements est produite, avec une typologie claire des filières et activités porteuses dans les zones ciblées, incluant une analyse des avantages et contraintes en termes d'accès effectif pour les personnes déplacées.
- ❑ **Résultat attendu 2** : Les **opportunités économiques vertes et/ou fondées sur la circularité** sont identifiées et documentées, notamment celles liées au recyclage, au réemploi, à la réparation, à la transformation locale, à la valorisation des déchets organiques, à la production d'intrants écologiques, aux services environnementaux de proximité, et à l'utilisation efficiente des ressources locales.
- ❑ **Résultat attendu 3** : Les **conditions d'accès des communautés affectées par les déplacements** à ces AGR sont analysées, avec une attention particulière aux contraintes spécifiques des personnes déplacées, ainsi que différenciées selon le sexe, l'âge, le handicap, le statut de déplacement, les capacités productives, les normes sociales et les risques de marginalisation économique.
- ❑ **Résultat attendu 4** : Les AGR identifiées font l'objet d'une **analyse comparative préliminaire** mettant en évidence leur niveau de faisabilité, leur rentabilité potentielle, leur degré d'accessibilité pour les personnes déplacées, leur capacité de création d'emplois locaux et leur contribution à la réduction des pressions environnementales.
- ❑ **Résultat attendu 5** : Les options les plus pertinentes sont **hiérarchisées selon des critères explicites**, incluant notamment : la facilité d'accès pour les communautés affectées par les déplacements ; le faible niveau d'investissement initial requis ; la durabilité économique ; la valeur ajoutée locale ; sa nature fondée sur la gestion durable des ressources naturelles, l'économie verte, le potentiel de réduction des déchets et/ou de valorisation des ressources ; la compatibilité avec l'adaptation climatique ; la limitation des risques de surexploitation des ressources naturelles ; la sensibilité aux enjeux de genre, d'inclusion des personnes déplacées et de cohésion sociale.

- ❑ **Résultat attendu 6** : L'étude identifie des **modèles d'AGR verts/circulaires prioritaires** pour RE2CLID, par exemple des activités qui transforment localement la biomasse, valorisent les déchets organiques, produisent du compost ou d'autres intrants utiles, développent des services de réparation ou de réutilisation, ou encore créent des boucles locales entre production, consommation et valorisation.
- ❑ **Résultat attendu 7** : Des **recommandations opérationnelles** sont formulées pour guider le projet dans la conception d'actions concrètes visant l'autonomisation des communautés affectées par les déplacements et l'inclusion socio-économique des personnes déplacées, dans le cadre de la relance économique verte et circulaire, en précisant les conditions minimales de réussite, les besoins en accompagnement technique, les mécanismes de soutien collectif et les partenariats à développer.
- ❑ **Résultat attendu 8** : RE2CLID dispose d'une **base de données d'aide à la décision** lui permettant de cibler des AGR qui ne se limitent pas à générer des revenus, mais qui contribuent également à l'inclusion des personnes déplacées, à la résilience territoriale, à la transition écologique locale, à une meilleure gouvernance des ressources et à une cohésion sociale renforcée.

4. Approche méthodologique

L'étude adoptera une approche mixte, participative et orientée vers la décision, combinant revue documentaire, collecte de données primaires, analyse comparative et priorisation multicritère. Elle visera à identifier des AGR vertes et circulaires pertinentes pour les communautés affectées par les déplacements et accessibles par les personnes déplacées, économiquement viables, techniquement faisables, écologiquement durables et cohérentes avec les objectifs de résilience de RE2CLID. La méthodologie reposera sur un échantillonnage raisonné et stratifié, couvrant les différents profils de communautés affectées par les déplacements et les principales parties prenantes. La collecte combinera entretiens, discussions de groupe, observations de terrain et consultations ciblées, y inclus avec des acteurs économiques et du secteur privé. L'analyse s'appuiera sur une grille multicritère examinant l'accessibilité, la faisabilité, le potentiel de revenu, la durabilité environnementale, la circularité, l'inclusion et les risques sociaux ou territoriaux. Les résultats seront validés de manière participative avant finalisation des recommandations.

5. Calendrier de travail prévisionnel

Phase	Activités principales	Durée indicative
1. Démarrage et cadrage de la mission, Revue documentaire et analyse contextuelle et Finalisation méthodologique et de l'échantillonnage	Réunion de lancement, revue initiale des documents, clarification des attentes, finalisation du plan de travail ; Revue documentaire ciblée et consolidation des hypothèses de travail Finalisation de la méthodologie, de la stratégie d'échantillonnage, des catégories d'acteurs, des sites et des critères d'analyse	5 jours
2. Développement et validation des outils	Élaboration, ajustement et validation des outils de collecte	5 jours
3. Collecte des données et consultations	Organisation du terrain, entretiens, discussions de groupe, observations et consultations des parties prenantes	15 jours
4. Traitement, consolidation et analyse des données	Nettoyage, triangulation, analyse comparative et priorisation des AGR	5 jours
5. Rédaction des recommandations et du rapport provisoire	Formulation des recommandations et rédaction du rapport provisoire	5 jours

Phase	Activités principales	Durée indicative
6. Restitution et finalisation	Restitution technique, intégration des commentaires et finalisation des livrables	5 jours
TOTAL		40 jours

Le calendrier prévisionnel est fourni à titre indicatif et sera précisé dans le chronogramme détaillé validé au démarrage de la mission. Les délais mentionnés pour chaque phase correspondent aux délais de soumission des livrables par le soumissionnaire. Les délais de validation par le pouvoir adjudicateur ne sont pas imputables au soumissionnaire ; ils suspendent, le cas échéant, le délai d'exécution jusqu'à notification de la validation ou de la demande de révision. Le soumissionnaire devra intégrer dans sa planification les éventuels allers-retours liés à l'examen des livrables. Aucune phase critique, notamment la collecte des données, ne pourra être engagée sans validation préalable de la note d'Inception, sauf instruction contraire du pouvoir adjudicateur.

6. Supervision de la mission

La mission sera exécutée sous la supervision du pouvoir adjudicateur, qui assurera l'orientation générale, le suivi contractuel et la validation des livrables, tandis que l'adjudicataire sera responsable de la bonne exécution technique, méthodologique et opérationnelle de la mission. Le dispositif de supervision et de validation devra permettre d'assurer la qualité des prestations, le respect des délais contractuels, la maîtrise des risques et la bonne coordination entre les parties tout au long de l'exécution du marché.

1. Phase de démarrage et de cadrage contractuel

Dès la notification du marché, une réunion de démarrage sera organisée entre le pouvoir adjudicateur et le soumissionnaire. Cette réunion aura pour objectif de clarifier les attentes, de confirmer les objectifs de la mission, de préciser les livrables attendus, de rappeler les exigences contractuelles, de valider les interlocuteurs de référence et de convenir des modalités pratiques de mise en œuvre du contrat.

Au cours de cette étape, les parties conviendront notamment :

- ☐ Du calendrier détaillé de la mission ;
- ☐ Des modalités de transmission des livrables ;
- ☐ Du circuit de validation ;
- ☐ Des modalités de communication et de rapportage ;
- ☐ Des responsabilités respectives des parties ;
- ☐ Des principaux risques opérationnels à anticiper.

Cette phase permettra également d'aligner les attentes sur le niveau de qualité requis pour les livrables et sur les délais de revue et de validation.

2. Planification opérationnelle de la mission

Sur la base des termes de référence et de son offre, le soumissionnaire devra soumettre un plan de travail détaillé précisant les activités, les étapes, les responsabilités internes, les échéances de remise des livrables et les besoins éventuels de coordination avec le pouvoir adjudicateur.

La planification devra permettre :

- ☐ D'ordonner logiquement les différentes tâches ;
- ☐ D'identifier les phases critiques de la mission ;
- ☐ D'anticiper les points de validation obligatoires ;
- ☐ D'intégrer les délais nécessaires à la revue des livrables par le pouvoir adjudicateur ;
- ☐ De prévoir les marges nécessaires pour la révision et la soumission des documents, le cas échéant.

Le soumissionnaire restera responsable de l'organisation interne de son travail et de la mobilisation des ressources nécessaires pour respecter le calendrier convenu.

3. Supervision technique et suivi régulier de l'exécution

Le pouvoir adjudicateur assurera un suivi régulier de l'avancement de la mission afin de vérifier la conformité des prestations avec les termes de référence, et le calendrier validé. Ce suivi s'exercera à travers :

- ☐ Des échanges réguliers avec le soumissionnaire ;
- ☐ Des réunions de suivi planifiées à des étapes clés ;
- ☐ La revue des notes, documents de travail et livrables intermédiaires ;
- ☐ L'analyse des éventuelles difficultés rencontrées pendant la mission.

Le soumissionnaire devra informer par écrit sans délai le pouvoir adjudicateur de toute difficulté susceptible d'affecter la qualité, le calendrier, la méthodologie ou la bonne exécution de la mission. Il devra proposer, lorsque nécessaire, des mesures correctives ou des ajustements argumentés.

Le suivi régulier de la mission visera non seulement à contrôler l'avancement des tâches, mais aussi à sécuriser la qualité des résultats produits et à prévenir les retards ou écarts méthodologiques.

4. Mécanisme de validation des livrables

Chaque livrable prévu au contrat devra être soumis formellement au pouvoir adjudicateur pour examen et validation. Le processus de validation indicatif reposera sur les étapes suivantes :

Étape 1 : Soumission du livrable

Le soumissionnaire transmettra le livrable dans les délais convenus, accompagné, le cas échéant, d'une brève note de transmission précisant sa nature, son objet et sa conformité avec l'étape contractuelle concernée.

Étape 2 : Examen par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur examinera le livrable afin de vérifier :

- ✓ Sa conformité aux termes de référence ;
- ✓ Sa qualité technique et rédactionnelle ;
- ✓ Sa cohérence méthodologique ;
- ✓ L'intégration correcte des dimensions attendues ;
- ✓ Son caractère exploitable pour la suite de la mission ou pour la prise de décision.

Étape 3 : Retour au soumissionnaire

À l'issue de l'examen, le pouvoir adjudicateur notifiera au soumissionnaire l'une des décisions suivantes :

- Validation sans réserve ;
- Validation sous réserve de corrections mineures ;
- Demande de révision ;
- Rejet motivé, lorsque le livrable est jugé non conforme ou insuffisant.

Étape 4 : Révision par le soumissionnaire

Lorsque des observations sont formulées, le soumissionnaire devra réviser le livrable et soumettre une nouvelle version dans le délai convenu. Il devra veiller à intégrer l'ensemble des commentaires reçus ou, le cas échéant, à justifier explicitement tout point non repris.

Étape 5 : Validation finale

Le pouvoir adjudicateur procédera à l'examen de la version révisée et confirmera, le cas échéant, la validation finale du livrable.

Aucune étape critique de la mission ne pourra être engagée sans validation préalable du livrable correspondant, sauf instruction contraire du pouvoir adjudicateur.

5. Modalités de planification, de suivi et d'évaluation de la performance

La mission devra faire l'objet d'un suivi continu permettant d'apprécier la qualité de l'exécution contractuelle. Ce suivi portera notamment sur :

- ✓ Le respect des délais ;
- ✓ La qualité technique des livrables ;
- ✓ La conformité méthodologique ;
- ✓ La réactivité du soumissionnaire ;
- ✓ La capacité à anticiper et gérer les difficultés ;
- ✓ La qualité de la coordination avec le pouvoir adjudicateur.

Le soumissionnaire pourra être tenu de fournir des mises à jour régulières sur l'état d'avancement de la mission, selon un format convenu avec le pouvoir adjudicateur. Ces mises à jour pourront prendre la forme de notes succinctes d'avancement, de comptes rendus de mission ou de points de situation lors des réunions de suivi.

L'évaluation de la performance du soumissionnaire s'appréciera sur la base de la qualité globale de la prestation, du respect des engagements contractuels et de la capacité à livrer, dans les délais convenus, des produits conformes aux attentes.

6. Responsabilités respectives des parties

Responsabilités du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur sera responsable :

- De la supervision générale du contrat ;
- De la validation des livrables ;
- De la transmission au soumissionnaire des documents et informations disponibles utiles à la mission ;
- De la désignation d'un point focal ou d'un interlocuteur habilité ;
- De la formulation, dans des délais raisonnables, des observations sur les livrables soumis ;
- De la facilitation, lorsque cela est prévu, des contacts institutionnels nécessaires à la bonne conduite de la mission.

Responsabilités de l'adjudicataire

L'adjudicataire sera responsable :

- De l'exécution complète de la mission conformément au contrat ;
- De la qualité technique et méthodologique des prestations ;
- Du respect des délais contractuels ;
- De la bonne mobilisation de son équipe ;
- De la gestion interne des tâches et des ressources ;
- De l'identification et de la remontée rapide des risques ou difficultés ;
- De la proposition de solutions en cas de contrainte affectant la mission ;
- De la révision diligente des livrables lorsque des commentaires sont formulés.

L'adjudicataire demeure pleinement responsable des résultats produits, y compris lorsqu'il mobilise plusieurs experts ou des ressources d'appui.

7. Gestion des risques et traitement des difficultés

Le suivi contractuel devra intégrer une logique de gestion préventive des risques. À ce titre, le soumissionnaire devra signaler sans délai tout facteur susceptible d'affecter :

- Le calendrier d'exécution ;
- L'accès au terrain ;
- La disponibilité des parties prenantes ;
- La qualité des données ;
- La faisabilité de certaines activités ;
- La qualité ou la pertinence des livrables attendus.

En cas de difficulté majeure, le soumissionnaire devra proposer des mesures d'atténuation ou des solutions alternatives. Le pouvoir adjudicateur analysera ces propositions et indiquera les ajustements éventuellement acceptés, sous réserve qu'ils ne compromettent ni les objectifs ni la qualité attendue de la mission.

En cas de non-respect des engagements contractuels, le pouvoir adjudicateur pourra demander au soumissionnaire de prendre des mesures correctives dans un délai déterminé, sans préjudice des dispositions contractuelles applicables en matière de responsabilité, de pénalités ou de résiliation.

8. Organisation de la communication et points de contact

La communication entre les parties devra être structurée, régulière et documentée. À cette fin, chaque partie désignera un point focal principal chargé d'assurer la coordination opérationnelle, la transmission des documents, le suivi des échéances et la centralisation des observations.

La communication comprendra notamment :

- Une réunion de démarrage ;
- Des points de suivi réguliers à des étapes clés de la mission ;
- Des échanges écrits pour la transmission des livrables et observations ;
- Des réunions spécifiques en cas de difficulté majeure ou de besoin d'arbitrage.

Le soumissionnaire devra maintenir une communication proactive et signaler rapidement toute question nécessitant une orientation du pouvoir adjudicateur.

9. Délais de réponse et traitement des questions

Les TDR ou le contrat devront préciser les attentes minimales en matière de délais de réponse pour faciliter la bonne exécution du marché. À titre indicatif :

- L'adjudicataire devra accuser réception de toute demande ou observation importante dans un délai raisonnable ;
- Le pouvoir adjudicateur devra transmettre ses commentaires sur les livrables dans le délai convenu contractuellement ;
- Les questions opérationnelles ou méthodologiques soulevées pendant l'exécution devront être traitées avec diligence par les deux parties afin d'éviter tout blocage.

En cas d'urgence ou de risque immédiat sur le calendrier d'exécution, les parties s'efforceront de traiter la question dans les meilleurs délais, par le canal de communication convenu.

10. Clôture de la mission

La mission sera considérée comme achevée après validation finale du ou des derniers livrables prévus au contrat et, le cas échéant, après intégration de l'ensemble des observations formulées par le pouvoir adjudicateur.

La clôture de la mission donnera lieu à une confirmation de conformité des prestations exécutées, sans préjudice des autres obligations contractuelles éventuellement applicables après la fin de la mission.

7. Documents/Ressources fournis par Enabel

Enabel mettra à disposition, dans la mesure de ses disponibilités et selon ce qui sera confirmé au démarrage, les documents de projet utiles à la mission, les études ou analyses déjà réalisées, les contacts institutionnels pertinents, les lettres d'introduction nécessaires et les observations techniques sur les livrables. Sauf indication contraire explicite dans le cahier spécial des charges, le soumissionnaire intégrera dans son offre l'ensemble des moyens nécessaires à la conduite de la mission, y compris les déplacements, la logistique de terrain, le matériel informatique, les outils de collecte, la mobilisation des enquêteurs/assistants éventuels, la transcription, la consolidation et l'analyse des données

8. Durée et lieu

Le délai de toute l'étude est de 40 jours perlé et ce marché s'étendra sur une période indicative de deux (2) mois à compter de la notification de la conclusion du marché. Cette durée pourra être précisée ou ajustée par Enabel lors de l'exécution en fonction des contraintes du projet et du calendrier de validation des livrables.

Le consultant ou cabinet retenu sera recruté selon le calendrier arrêté par Enabel. La date de démarrage effective sera notifiée dans l'ordre de service ou le document contractuel équivalent.

La mission se déroulera dans les zones d'intervention qui sont les communes de *Bukinanyana, Mugina, Mpanda, Ntakangwa, Muhuta* de la province *Bujumbura* et dans les communes de *Rumonge* et *Nyanza* de la province *Burunga* du projet RE2CLID concernées par l'étude ainsi que, le cas échéant, dans tout autre site jugé nécessaire pour couvrir l'échantillon validé. La liste définitive des sites sera confirmée lors du démarrage de la mission.

Le tableau ci-dessous fournit une description précise des communes et des zones ciblées par la présente étude :

Commune	Colline/quartier retenu	Milieu	Justification
Bukinanyana	Ruhagarika	Rural/haute altitude	Très forte priorité dans la priorisation, forte vulnérabilité, exposition aux risques, potentiel restauration des terres et AGR agricoles vertes
	Kibati	Rural/haute altitude	Forte dégradation environnementale, potentiel agroforesterie, pépinières, compostage, restauration des sols
Mugina	Nyamakarabo	Rural/site sensible	Zone stratégique liée aux déplacements climatiques ; site pertinent pour analyser les barrières d'accès des DACs aux AGR
	Miremera	Rural	Potentiel agroécologie, restauration des sols, activités agricoles résilientes et intégration de ménages hôtes vulnérables
Ntakangwa	Quartier Mushasha	Urbain/périurbain	Forte vulnérabilité, exposition aux risques urbains, potentiel déchets, services verts, réemploi, réparation et économie circulaire
	Quartier Keza	Urbain/périurbain	Forte concentration de ménages affectés, potentiel services de proximité, compostage urbain, gestion des déchets et petites AGR circulaires
Muhuta	Gasange	Rural/littoral	Forte exposition, enjeux de berges, agriculture durable, pêche, transformation locale et protection des ressources naturelles
	Gitaza	Rural/littoral	Zone littorale prioritaire, potentiel agriculture/pêche/transformation et réduction de la pression environnementale
Rumonge	Quartier Kanyenkoko	Urbain/littoral	Fort potentiel de marché, transformation, déchets, services et activités circulaires urbaines/littorales
	Mutambara	Rural/littoral	Forte vulnérabilité et intérêt pour les ménages ruraux, pêche, agriculture, transformation et cohésion DACs/hôtes
Nyanza	Quartier Bukeye	Urbain/littoral	Pôle urbain/littoral avec potentiel marchés, transformation, services, déchets et activités circulaires

	Mvugo	Rural/littoral	Zone rurale/littorale avec potentiel agriculture durable, pêche, transformation locale et moyens d'existence résilients
--	-------	----------------	---

Carte zone d'intervention RE2CLID :

Une partie des prestations sera également exécutée au lieu habituel de travail du consultant ou du cabinet, notamment pour la revue documentaire, la préparation méthodologique, le traitement des données, l'analyse et la rédaction des livrables.



9. Livrables et tranches de paiement

Le calendrier de remise des livrables est défini comme suit :

Phase	Livrable	Échéance de remise
Produits des phases 1, 2 et 3 : Note de démarrage, Note d'Inception incluant la méthodologie détaillée, la stratégie d'échantillonnage, le plan de travail détaillé, la synthèse documentaire et les outils principaux de collecte	Rapport de démarrage	10 jours après notification du marché
Produits de la phase 5 : incluant les données consolidées, la synthèse de collecte et la première matrice d'analyse/priorisation Ainsi que le Produit de la phase 5 : Rapport provisoire intégrant l'analyse des AGR vertes et circulaires, la priorisation des options et les recommandations préliminaires	Rapport provisoire	25 jours après
Produit de la phase 6 : Rapport final et annexes , incluant la prise en compte des observations du pouvoir adjudicateur et, le cas échéant, le support de restitution	Rapport final	A la fin de l'étude

Le calendrier prévisionnel est fourni à titre indicatif et sera précisé dans le chronogramme détaillé validé au démarrage de la mission. Les délais mentionnés pour chaque phase correspondent aux délais de soumission des livrables par le soumissionnaire. Les délais de validation par le pouvoir adjudicateur ne sont pas imputables au soumissionnaire ; ils suspendent, le cas échéant, le délai d'exécution jusqu'à notification de la validation ou de la demande de révision. Le soumissionnaire devra intégrer dans sa planification les éventuels allers-retours liés à l'examen des livrables. Aucune phase critique, notamment la collecte des données, ne pourra être engagée sans validation préalable de la note d'Inception, sauf instruction contraire du pouvoir adjudicateur.

Tranche	Livrable conditionnant le paiement	Modalité de réception / approbation	Pourcentage
1	Produits des phases 1, 2 et 3 : Note de démarrage, Note d'Inception incluant la méthodologie détaillée, la stratégie d'échantillonnage, le plan de travail détaillé, la synthèse documentaire et les outils principaux de collecte	Paie ment après réception et approbation du Rapport de démarrage	25%
2	Produits de la phase 4 : incluant les données consolidées, la synthèse de collecte et la première matrice d'analyse/priorisation Ainsi que le Produit de la phase 5 : Rapport provisoire intégrant l'analyse des AGR vertes et circulaires, la priorisation des options et les recommandations préliminaires	Paie ment après réception et approbation des produits de la phase 4 et 5 du rapport provisoire	50 %
3	Produit de la phase 6 : Rapport final et annexes , incluant la prise en compte des observations du pouvoir adjudicateur et, le cas échéant, le support de restitution	Paie ment après réception provisoire/finale des prestations et approbation du rapport final et annexes	25 %

10. Quantitatif des Hommes jours

Une estimation du nombre d'hommes-jours sera fournie.

A titre d'exemple :

Désignation	Unité	Quantité
Expert N°1	Journée de travail à domicile	40
	Journée de travail sur le terrain	15
Expert N°2	Journée de travail à domicile	20
	Journée de travail sur le terrain	15
Expert N°3	Journée de travail à domicile	20
	Journée de travail sur le terrain	15

N.B. Il appartient au soumissionnaire de proposer la répartition des hommes-jours (Bureau et terrain) entre les différents experts, tout en respectant la durée globale prévue pour la prestation (40 hommes-jour).

Critère de sélection et d'attribution

a. Critère de sélection

Critère N°1 : Capacité économique et financière

Le soumissionnaire devra démontrer une capacité financière suffisante pour exécuter le marché.

Capacité financière :

Critère	Exigence minimale	Justificatif attendu
Chiffre d'affaires moyen ou Capacité financière	Chiffre d'affaires moyen sur l'un des trois (3) dernières années (2025 ; 2024 et 2023) $\geq$ 25.000 EUR Où Le soumissionnaire doit disposer d'une ligne de crédit ou d'une capacité d'autofinancement, d'un montant au moins égal à 25.000 EUR conforme au modèle du CSC	Déclarations à l'Office Burundaise des Recettes Attestation bancaire de ligne de crédit/capacité financière d'un montant minimal de 25 000 Euros.

Critère N°2 : Capacité technique - références similaires

Le soumissionnaire devra démontrer une expérience pertinente dans la réalisation d'études comparables.

Critère	Exigence minimale	Justificatif attendu
Références similaires	Minimum 2 missions comparables sur les 5 dernières années, dont au moins : ➤ 1 mission sur les moyens d'existence / chaînes de valeur avec une dimension environnementale, verte ou circulaire. ➤ 1 mission liée à des populations déplacées, vulnérables ou à la résilience. ➤ Veuillez préciser le montant et les dates pertinentes, ainsi que les organismes publics ou privés pour le compte desquels elles ont été effectuées. ➤ NB: Une expérience achevée en 2026 sera considérée.	Liste des missions + Contrats/bons de commandes + attestations de bonne exécution ou PV de réception définitive.

Critère N°3 : Capacité technique - équipe minimale requise

Le soumissionnaire mettra à disposition d'Enabel dans le cadre du présent marché une équipe composée de :

N°	Profil requis	Qualifications minimales	Expérience spécifique requise	Justificatif attendu
1	Chef de mission / expert principal en moyens d'existence	Diplôme universitaire (minimum Bac+5) en économie, développement rural, développement local, socio-économie, suivi-évaluation ou domaine connexe	3 ans d'expérience confirmée en conduite d'études complexes, coordination méthodologique, échantillonnage, analyse des moyens d'existence, chaînes de valeur et rédaction de rapports stratégiques. Avoir réalisé 2 études similaires au minimum	CV signé, copies des diplômes, attestations de services rendus qui justifie les expériences mentionnées dans le CV
2	Expert en entrepreneuriat, environnement, économie verte et circulaire	Diplôme universitaire (minimum Bac+4) en entrepreneuriat, environnement, ressources naturelles, économie circulaire, agroécologie, développement durable ou domaine connexe	Expérience dans l'analyse d'opportunités économiques/métiers porteurs et économiquement viables, d'options vertes et/ou circulaires, en lien avec la gestion durable des ressources naturelles, la valorisation locale, ainsi que l'évaluation environnementale simplifiée Avoir réalisé 2 études similaires	CV signé, copies des diplômes, attestations de services rendus qui justifie les expériences mentionnées dans le CV
3	Expert en mobilité humaine, genre, inclusion, et protection.	Diplôme universitaire (minimum Bac+4) en sciences sociales, études migratoires, genre, protection, sociologie, démographie, géographie, ou domaine connexe	Expérience de travail dans des contextes de déplacement des populations, dans une approche de développement ou Nexus ; expérience en intégration du genre, inclusion, handicap, protection, cohésion sociale, ainsi qu'en analyse des déplacements de populations, de la mobilité humaine et des dynamiques DAC/communautés hôtes Avoir réalisé 2 études similaires	CV signé, copies des diplômes, attestations de services rendus qui justifie les expériences mentionnées dans le CV

Les experts proposés devront être disponibles et libres de tout engagement incompatible pendant la période d'exécution de la mission.

Critère N°4 : Capacité technique - moyens matériels et outils

.

b. Critères d'attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant remis l'**offre économiquement la plus avantageuse**, déterminée sur la base des critères d'attribution suivants :

- ☐ **Qualité technique : 70 %**
- ☐ **Prix : 30 %**

(i) Seuil de qualité minimale

Seules les offres ayant obtenu au moins 70 points sur 100 pour la qualité technique seront admises à l'évaluation financière.

(ii) Évaluation de la qualité technique

La qualité technique de l'offre sera évaluée sur **100 points**, selon les critères ci-après :

N°	Critère	Points
1	Compréhension de la mission	10
2	Approche méthodologique (Cadre d'analyse des AGR vertes et circulaires)	25
3	Stratégie d'échantillonnage	25
5	Organisation de la mission et plan de travail	10
6	Qualifications et expérience du chef de mission	15
7	Qualifications et expérience des autres experts proposés	15
	Total	100

L'évaluation technique portera sur la conformité, la cohérence, la pertinence et la qualité de l'offre au regard des exigences du marché.

(iii) Évaluation du prix

L'offre financière sera évaluée sur la base du **montant total de l'offre financière régulière**.

La note financière sera calculée selon la formule suivante :

Note financière = (montant de l'offre la moins-disante régulière / montant de l'offre considérée) × 100

(iv) Méthode de calcul de la note finale

La note finale sera calculée comme suit :

Note finale = (note technique × 0,70) + (note financière × 0,30)

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la **note finale la plus élevée**. Les offres seront évaluées sur la base des critères d'attribution suivants : **qualité technique (70 %)** et **prix (30 %)**. La qualité technique sera notée sur 100 points, conformément à la grille prévue dans les présents termes de référence. Seules les offres ayant obtenu au moins 70 points sur 100 pour la qualité technique seront admises à l'évaluation financière. La note financière sera calculée selon la formule de proportionnalité inverse par rapport à l'offre la moins-disante régulière. La note finale résultera de l'application des pondérations précitées. Le marché sera attribué à l'offre ayant obtenu la note finale la plus élevée.

11. **Modèles d'attestation de capacité financière.**

à) Modèle d'attestation de capacité financière (ligne de crédit)

_____ [nom et adresse de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom du Soumissionnaire]

Nous soussignés [nom et adresse de la banque et adresse de la banque d'émission] attestons par la présente que [nom et adresse du Soumissionnaire] est titulaire du compte n° [Indiquer le numéro du compte], sur nos livres et entretient des relations normales avec nous.

Aussi, au cas où [nom du Soumissionnaire] serait déclarée attributaire du marché n° [Indiquer le numéro du marché] relatif à [Indiquer l'objet du marché] au profit de [Indiquer nom du pouvoir adjudicateur], Nous, [Indiquer le nom de la banque d'émission], nous engageons de façon inconditionnelle et irrévocable à lui apporter notre concours financier jusqu'à concurrence de [Indiquer montant en lettres et en chiffres].

[Signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessous et cachet]

Nom : [nom complet de la personne signataire]

Titre [capacité juridique de la personne signataire]

b) Modèle d'attestation de capacité financière (fonds propres)

_____ [nom et adresse de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom du Soumissionnaire]

Nous soussignés [nom et adresse de la banque et adresse de la banque d'émission] attestons par la présente que [nom et adresse du Soumissionnaire] est titulaire du compte n° [Indiquer le numéro du compte], sur nos livres et entretient des relations normales avec nous.

Aussi, Nous, [Indiquer le nom de la banque d'émission] attestons solennellement que dans le cadre du marché n° [Indiquer le numéro du marché] au profit de [Indiquer nom du pouvoir adjudicateur], [nom du Soumissionnaire] dispose, en fonds propres, sur le compte ci-dessus dont il est titulaire sur nos livres d'un montant au moins égal à [Indiquer montant en lettres et en chiffres].

[Signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessous et cachet]

Nom : [nom complet de la personne signataire]

Titre [capacité juridique de la personne signataire]